

➤ **Procès-Verbal de l'Assemblée générale ordinaire** ◀
Du 23/05/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai à quatorze heures

Les copropriétaires de l'immeuble sis :

**ASL QJ LES JUILLIOTTES
ZAC DS JUILLIOTTES
94700 MAISONS ALFORT**

se sont réunis SALLE DE L'ASL QJ
5 RUE DU 18 JUIN 1940
94700 MAISONS ALFORT

sur convocation régulière qui leur a été adressée par le président.

Il est constaté, à l'examen de la feuille de présence, dûment émargée par chaque membre entrant en séance, que **21** membres représentant **186218** voix sur **211821** voix constituant le Syndicat de l'ASL, sont présents ou représentés.

N'ont pas participé aux votes des résolutions prévues à l'ordre du jour, les absents non représentés dont les noms suivent :

BUREAUX DES JUILLIOTTES SDC (19942) , BX GESTION ADM PATRIMOINE SPAF (1072), LES LAURIERS 8 RUE DU 18.06.40 (4589) .

Soit un total de **25603** voix.

découlant de la feuille de présence émargée et signée par les membres du bureau.

ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. **ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE**
2. **ELECTION DES SCRUTATEURS**
3. **ELECTION D'UN SECRETAIRE**
4. **LECTURE DU RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASL**
5. **LECTURE DU RAPPORT DU SYNDICAT DE L'ASL**
6. **APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE DU 0101/2018 AU 3112/2018**
7. **QUITUS AU PRESIDENT DE SA GESTION 2018**
8. **QUITUS AUX MEMBRES DU SYNDICAT**
9. **DESIGNATION DU PRESIDENT DE L'ASL**
10. **DESIGNATION DES MEMBRES DU SYNDICAT DE L'ASL**
11. **VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 0101/2020 AU 3112/2020**
12. **MISE A DISPOSITION DE L'ASL QJ D'UNE PERSONNE POUR DIVERS TRAVAUX**
13. **A LA DEMANDE DU SDC LES JARDINIERES**
14. **A LA DEMANDE DU SDC LA GUERINIERE AUTORISATION AU PRESIDENT DE L'ASL QJ D'ESTER EN JUSTICE**
15. **A LA DEMANDE DU SDC LA GUERINIERE AUTORISATION AU PRESIDENT DE L'ASL QJ D'ENGAGER UNE PROCEDURE EN EXPERTISE JUDICIAIRE**
16. **A LA DEMANDE DU SDC LA GUERINIERE A DEFAUT D'ADOPTION DES RESOLUTIONS 1 ET 2, ETABLISSEMENT D'UNE ETUDE PAR LE SYNDICAT DE L'ASL QJ, CETTE ETUDE ETANT CONFIEE A UN BUREAU TECHNIQUE**
17. **A LA DEMANDE DU SDC LES JARDINS DES JUILLIOTTES 1 CREATION D'UN NOUVAU MASSIF D'ARBUSTES**
18. **A LA DEMANDE DU SDC LES JARDINS DES JUILLIOTTES 1 CREATION CREATION D'UN NOUVEAU MASSIF D'ARBUSTES**
19. **A LA DEMANDE DU SDC LES HERBIERS AUTORISATION DE CLOTURER LA RESIDENCE**

RÉSOLUTIONS

A l'issue des débats, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

1. ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

Majorité nécessaire : (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

Monsieur ROY est élu président de séance.

POUR : 186218 sur 186218 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 186218 tantièmes.

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

2. ELECTION DU SCRUTATEUR

Majorité nécessaire : (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

Monsieur CHAPLAIN est élu scrutateur.

POUR : 186218 sur 186218 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 186218 tantièmes.

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

2.1 ELECTION DU SCRUTATEUR

Majorité nécessaire : (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

Monsieur RIGAL. est élu scrutateur.

POUR : 186218 sur 186218 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 186218 tantièmes.

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

3. ELECTION D'UN SECRETAIRE

Majorité nécessaire : (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

Monsieur Pierre PETITGAS, représentant le cabinet FONCIA GENIEZ, est élu secrétaire.

POUR : 186218 sur 186218 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 186218 tantièmes.

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

4. LECTURE DU RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASL

Majorité nécessaire : Sans Vote

L'Assemblée Générale prend acte du rapport du président de l'ASL.

5. LECTURE DU RAPPORT DU SYNDICAT DE L'ASL

Majorité nécessaire : Sans Vote

L'assemblée générale prend acte du rapport du syndicat de l'ASL.

6. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Majorité nécessaire : (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

Résolution :

L'assemblée générale approuve les comptes de charges de l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

POUR : 180002 sur 180002 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 180002 tantièmes.

ABSTENTIONS : 6216 tantièmes.

RES.LES JARDINS CARNOT (6216).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

7. QUITUS AU PRESIDENT DE SA GESTION 2018

Majorité nécessaire : (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

Résolution :

L'assemblée générale donne quitus au président de sa gestion pour la période écoulée.

POUR : 180002 sur 180002 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 180002 tantièmes.

ABSTENTIONS : 6216 tantièmes.

RES.LES JARDINS CARNOT (6216).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

8. QUITUS AUX MEMBRES DU SYNDICAT

Majorité nécessaire : (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

Résolution :

L'assemblée générale donne quitus aux membres du syndicat de leur gestion pour la période écoulée.

POUR : 164437 sur 180002 tantièmes.

CONTRE : 15565 sur 180002 tantièmes.

LES JARDINIÈRES (15565).

ABSTENTIONS : 6216 tantièmes.

RES.LES JARDINS CARNOT (6216).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

9. DESIGNATION DU PRESIDENT DE L'ASL

Résolution :

L'Assemblée Générale désigne FONCIA GENIEZ, dont le siège social est 27 RUE DU PETIT PONT 78310 MAUREPAS en qualité de président, selon contrat joint à la convocation, à compter du 23/05/2019 jusqu'au 31/12/2020 .

L'Assemblée mandate le Président de séance pour signer le contrat de gestion.

POUR : 163135 sur 211821 tantièmes.

CONTRE : 16867 sur 211821 tantièmes.

LA GUERINIÈRE (16867).

ABSTENTIONS : 6216 tantièmes.

RES.LES JARDINS CARNOT (6216).
21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.
CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE.

10. DESIGNATION DES MEMBRES DU SYNDICAT DE L'ASL

Majorité nécessaire : (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale désigne en qualité de membres du syndicat de l'ASL, à compter de la présente assemblée, jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes, les personnes suivantes élues uni nominalement :

10.1 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Madame BIDAULT Manuela représentant de l'immeuble ANTIN RESIDENCE, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 180002 sur 180002 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 180002 tantièmes.

ABSTENTIONS : 6216 tantièmes.

RES.LES JARDINS CARNOT (6216).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

10.2 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur MARTIN représentant de l'immeuble BIBLIOTHEQUE A. MALRAUX, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 180002 sur 180002 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 180002 tantièmes.

ABSTENTIONS : 6216 tantièmes.

RES.LES JARDINS CARNOT (6216).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

10.3 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL M.
représentant de l'immeuble BUREAUX DES JUILLIOTTES SDC, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

AUCUNE CANDIDATURE – SANS VOTE

10.4 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL M.
représentant de l'immeuble BX GESTION ADM PATRIMOINE SPAF, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

AUCUNE CANDIDATURE – SANS VOTE

10.5 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur FRITZ représentant de l'immeuble CENTRE COMMERCIAL DES JUILLIOTTES, à compter de la présente

assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 180002 sur 180002 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 180002 tantièmes.

ABSTENTIONS : 6216 tantièmes.

RES.LES JARDINS CARNOT (6216).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

10.6 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur PICHARD Pierre représentant de l'immeuble CENTRE SOCIAL, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 180002 sur 180002 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 180002 tantièmes.

ABSTENTIONS : 6216 tantièmes.

RES.LES JARDINS CARNOT (6216).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

10.7 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Madame LE LANN représentant de l'immeuble FRANCE HABITATION, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 180002 sur 180002 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 180002 tantièmes.

ABSTENTIONS : 6216 tantièmes.

RES.LES JARDINS CARNOT (6216).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

10.8 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Madame LE LANN représentant de l'immeuble FRANCE HABITATION SA, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 180002 sur 180002 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 180002 tantièmes.

ABSTENTIONS : 6216 tantièmes.

RES.LES JARDINS CARNOT (6216).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

10.9 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur BRUN représentant de l'immeuble JARDINS DES JUILLIOTTES 1, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 180002 sur 180002 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 180002 tantièmes.

ABSTENTIONS : 6216 tantièmes.

RES.LES JARDINS CARNOT (6216).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

10.10 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur TORTOSA représentant de l'immeuble JARDINS DES JULLIOTTES II, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 180002 sur 180002 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 180002 tantièmes.

ABSTENTIONS : 6216 tantièmes.

RES.LES JARDINS CARNOT (6216).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

10.11 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur MAZUEL représentant de l'immeuble L'HERBIER A, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 180002 sur 180002 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 180002 tantièmes.

ABSTENTIONS : 6216 tantièmes.

RES.LES JARDINS CARNOT (6216).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

10.12 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur KHEZZAR représentant de l'immeuble L'HERBIER B LES FLOREALES, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 180002 sur 180002 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 180002 tantièmes.

ABSTENTIONS : 6216 tantièmes.

RES.LES JARDINS CARNOT (6216).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

10.13 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur FOUGERAY représentant de l'immeuble L'HERBIER C, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 180002 sur 180002 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 180002 tantièmes.

ABSTENTIONS : 6216 tantièmes.

RES.LES JARDINS CARNOT (6216).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

10.14 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur LINKE représentant de l'immeuble LA GUERINIERE, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 180002 sur 180002 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 180002 tantièmes.

ABSTENTIONS : 6216 tantièmes.

RES.LES JARDINS CARNOT (6216).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

10.15 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur BOCONNE représentant de l'immeuble LA MALOUGINIERE, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 180002 sur 180002 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 180002 tantièmes.

ABSTENTIONS : 6216 tantièmes.

RES.LES JARDINS CARNOT (6216).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

10.16 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur CHAPLAIN représentant de l'immeuble LE BEL AIR BAT. B & C, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

10.17 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur CHAPLAIN représentant de l'immeuble LE BEL AIR BAT. D/E/F, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 180002 sur 180002 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 180002 tantièmes.

ABSTENTIONS : 6216 tantièmes.

RES.LES JARDINS CARNOT (6216).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

10.18 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur LIDONNE représentant de l'immeuble LES BRUYERES, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 180002 sur 180002 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 180002 tantièmes.

ABSTENTIONS : 6216 tantièmes.

RES.LES JARDINS CARNOT (6216).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

10.19 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur RAICHVARG représentant de l'immeuble LES CHARMES, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 180002 sur 180002 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 180002 tantièmes.

ABSTENTIONS : 6216 tantièmes.

RES.LES JARDINS CARNOT (6216).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

10.20 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur ROBART représentant de l'immeuble LES JARDINIERES, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 180002 sur 180002 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 180002 tantièmes.

ABSTENTIONS : 6216 tantièmes.

RES.LES JARDINS CARNOT (6216).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

10.21 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL M.
représentant de l'immeuble LES LAURIERS 8 RUE DU 18.06.40, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

AUCUNE CANDIDATURE – SANS VOTE

10.22 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur CLERC représentant de l'immeuble LES JARDINS CARNOT, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 150585 sur 150585 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 150585 tantièmes.

ABSTENTIONS : 35633 tantièmes.

JARDINS DES JUILLIOTTES I (10185), JARDINS DES JUILLIOTTES II(8500), L

HERBIER C (12688), LE BEL AIR BAT. B(2317), LE BEL AIR BAT. D/E/F (1943).
21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.
CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

10.23 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur CHAPLAIN représentant de l'immeuble LE BEL AIR BAT. A, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 180002 sur 180002 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 180002 tantièmes.

ABSTENTIONS : 6216 tantièmes.

RES.LES JARDINS CARNOT (6216).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

10.24 RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur ROY représentant de ESH DE MAISONS ALFORT, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 180002 sur 180002 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 180002 tantièmes.

ABSTENTIONS : 6216 tantièmes.

RES.LES JARDINS CARNOT (6216).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

11. VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

Majorité nécessaire : (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

Résolution :

L'Assemblée Générale fixe le budget de l'exercice à la somme de 437 130 euros.

Elle autorise le syndic à procéder aux appels provisionnels à proportion du ¼ du budget voté, le 1er jour de chaque trimestre.

POUR : 163135 sur 163135 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 163135 tantièmes.

ABSTENTIONS : 23083 tantièmes.

LA GUERINIERE (16867), RES.LES JARDINS CARNOT(6216), .

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

12. MISE A DISPOSITION DE L'ASL QJ D'UNE PERSONNE POUR DIVERS TRAVAUX

Majorité nécessaire : (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

Résolution :

L'assemblée générale décide de mettre à la disposition de l'ASL QJ une personne pour divers travaux :

- Nettoyage des allées de circulations piétonnes
- Déneigement et salage
- Poubelles à vider

Par ailleurs, actuellement lorsqu'un gardien est absent celui-ci est remplacé 5 heures par jour, en cas d'adoption du contrat le remplacement sera de 2 heures par jour.

POUR : 0 sur 23083 tantièmes.

CONTRE : 23083 sur 23083 tantièmes.

ABSTENTIONS : 163135 tantièmes.

ANTIN RESIDENCES (8311), BIBLIOTHEQUE A. MALRAUX(2472), CENTRE COMMERCIAL JUILLIOTTES (8755), CENTRE SOCIAL(509), ESH DE MAISONS ALFORT (30262), FRANCE HABITATION(4773), FRANCE HABITATION S.A. (23146), JARDINS DES JUILLIOTTES I(10185), JARDINS DES JUILLIOTTES II (8500), L HERBIER A(7262), L HERBIER B LES FLOREALES (7599), L HERBIER C(12688), LA MALOUINIÈRE (6720), LE BEL AIR BAT. B(2317), LE BEL AIR BAT. D/E/F (1943), LES BRUYERES(4230), LES CHARMES (5208), LES JARDINIÈRES(15565), RESIDENCE LE BEL AIR BAT A (2690).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST REJETEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

Cette question devra faire l'objet d'une discussion et instruction en réunion des membres du syndicat de l'ASL QJ.

13. A LA DEMANDE DU SDC LES JARDINIÈRES

Majorité nécessaire : (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

Résolution :

L'assemblée générale décide d'imputer les frais du contrôle de la dalle sur le compte du SDC « LA GUERINIÈRE ».

POUR : 15565 sur 46847 tantièmes.

LES JARDINIÈRES (15565).

CONTRE : 31282 sur 46847 tantièmes.

ABSTENTIONS : 139371 tantièmes.

ANTIN RESIDENCES (8311), BIBLIOTHEQUE A. MALRAUX(2472), CENTRE COMMERCIAL JUILLIOTTES (8755), CENTRE SOCIAL(509), ESH DE MAISONS ALFORT (30262), FRANCE HABITATION(4773), FRANCE HABITATION S.A. (23146), JARDINS DES JUILLIOTTES II(8500), L HERBIER A (7262), L HERBIER B LES FLOREALES(7599), L HERBIER C (12688), LA MALOUINIÈRE(6720), LE BEL AIR BAT. B (2317), LE BEL AIR BAT. D/E/F(1943), LES CHARMES (5208), RES.LES JARDINS CARNOT(6216), RESIDENCE LE BEL AIR BAT A (2690).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST REJETEE A LA MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

14. A LA DEMANDE DU SDC LA GUERINIÈRE AUTORISATION AU PRESIDENT DE L'ASL QJ D'ESTER EN JUSTICE

Majorité nécessaire : (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

Résolution :

L'assemblée générale autorise le président de l'ASL QJ à engager toute action judiciaire à l'encontre de la Mairie de Maisons-Alfort, aux fins d'obtenir l'exécution des termes du bail emphytéotique portant notamment sur l'entretien des aménagements et l'implantation des espaces verts et ce sous astreinte, ainsi que tous dommages et intérêts.

POUR : 16867 sur 171803 tantièmes.

LA GUERINIERE (16867).

CONTRE : 154936 sur 171803 tantièmes.

ABSTENTIONS : 14415 tantièmes.

JARDINS DES JUILLIOTTES 1 (10185), LES BRUYERES(4230), .

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST REJETEE A LA MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

15. A LA DEMANDE DU SDC LA GUERINIERE AUTORISATION AU PRESIDENT DE L'ASL QJ D'ENGAGER UNE PROCEDURE EN EXPERTISE JUDICIAIRE

Majorité nécessaire : (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

Résolution :

L'assemblée générale autorise le président de l'ASL QJ à introduire une action en référé-expertise judiciaire au contradictoire de la Mairie de Maisons-Alfort, aux fins de désigner un expert judiciaire pour notamment déterminer si la dalle recouvrant les parkings appartenant à la copropriété, présente un danger quant à la sécurité des personnes et des biens, d'examiner l'état d'affaissement du terrain susvisé, examiner et décrire l'état des aménagements et plantations se trouvant sur la dalle du cours des Juilliottes.

POUR : 16867 sur 181988 tantièmes.

LA GUERINIERE (16867).

CONTRE : 165121 sur 181988 tantièmes.

ABSTENTIONS : 4230 tantièmes.

LES BRUYERES (4230).

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST REJETEE A LA MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

16. A LA DEMANDE DU SDC LA GUERINIERE A DEFAUT D'ADOPTION DES RESOLUTIONS 1 ET 2, ETABLISSEMENT D'UNE ETUDE PAR LE SYNDICAT DE L'ASL QJ, CETTE ETUDE ETANT CONFIEE A UN BUREAU TECHNIQUE

Majorité nécessaire : (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

Résolution :

L'assemblée générale autorise le syndicat de l'ASL QJ à mandater un bureau technique aux fins d'examiner la structure de la dalle de la résidence LA GUERINIERE et de préconisation des mesures visant à mettre fin à la dangerosité de la situation pour les personnes et les biens.

POUR : 16867 sur 171803 tantièmes.

LA GUERINIERE (16867).

CONTRE : 154936 sur 171803 tantièmes.

ABSTENTIONS : 14415 tantièmes.

JARDINS DES JUILLIOTTES 1 (10185), LES BRUYERES(4230), .

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST REJETEE A LA MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

17. A LA DEMANDE DU SDC LES JARDINS DES JUILLIOTTES 1 CREATION D'UN NOUVEAU MASSIF D'ARBUSTES

Majorité nécessaire : (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

Résolution :

L'assemblée générale autorise le SDC « LES JARDINS DES JUILLIOTTES 1 » à créer, à ses frais exclusifs, un nouveau massif d'arbustes pour réduire la visibilité sur le cabinet du Docteur Magny, selon devis joint à la convocation.

POUR : 186218 sur 186218 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 186218 tantièmes.

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

**18. A LA DEMANDE DU SDC LES JARDINS DES JUILLIOTTES 1 CREATION
CREATION D'UN NOUVEAU MASSIF D'ARBUSTES**

Majorité nécessaire : (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

Résolution :

L'assemblée générale autorise le SDC « LES JARDINS DES JUILLIOTTES 1 » à créer, à ses frais exclusifs, un nouveau massif d'arbustes pour réduire la visibilité sur les chambres du 5 pièces en rez-de-chaussée du bâtiment A, selon devis joint à la convocation.

POUR : 186218 sur 186218 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 186218 tantièmes.

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

**19. A LA DEMANDE DU SDC LES HERBIERS AUTORISATION DE CLOTURER LA
RESIDENCE**

Majorité nécessaire : (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

Résolution :

L'assemblée générale autorise le SDC « LES HERBIERS » à clôturer, à ses frais exclusifs, la résidence par un clavier codé et le code sera transmis à l'ensemble des copropriétaires de l'ASL QJ.

POUR : 146595 sur 146595 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 146595 tantièmes.


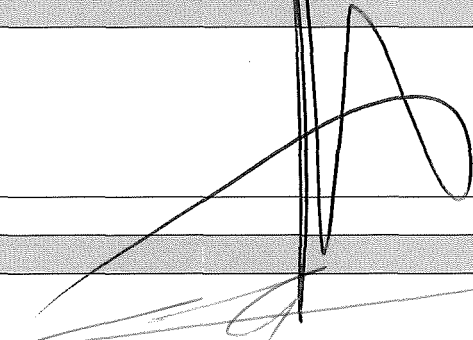

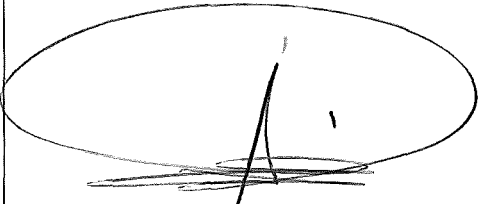
ABSTENTIONS : 39623 tantièmes.

ANTIN RESIDENCES (8311), JARDINS DES JUILLIOTTES 1(10185), LA GUERINIERE (16867), LE BEL AIR BAT. B(2317), LE BEL AIR BAT. D/E/F (1943).

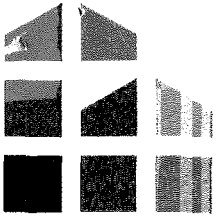
21 copropriétaires totalisent 186218 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le président, après émargement de la feuille de présence par les membres du bureau lève la séance à 16h.

Le Président	
Manuel ROY	
Le Secrétaire	
Monsieur PETITGAS	
Le(s) scrutateur(s)	
LUC CHAPLAIN	
Kevin RIGAL	

Prochain réunion 20/06 à 14h.



**FONCIA
GENIEZ**

27 rue du Petit Pont - 78310 Maurepas

Tél : 01 30 05 06 00 Fax : 01 30 05 30 98 Email : geniez@foncia.fr

Maurepas, le 16 mai 2019

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASL QJ

- Les membres du syndicat de l'ASL QJ se sont réunis 5 fois depuis la dernière assemblée générale. Néanmoins, les réunions du mardi 4 décembre 2018 et mercredi 16 janvier 2019 n'ont pas pu se tenir faute de quorum.
- **Point sur les travaux votés lors de l'assemblée générale du 18/06/2018 :**
 - 2^{ème} tranche travaux pour le rescelllement des briques de parement sur le périmètre de l'ASL QJ : Travaux en cours de réalisation par la société MTP.
 - Réalisation de travaux de réfection d'un muret au niveau de l'Allée Pergaud : Travaux effectués courant Avril (attente facture)
 - Création d'un muret de soutènement en rondins au niveau du rond pont du Général Koenig/Avenue du 18 Juin 1940 : Travaux en cours de réalisation par la société MTP.
 - Travaux de feroscan votés non réalisés.

Gestion de copropriété - Gestion locative - Location - Transaction

Foncia Geniez - SAS au capital de 600 000 € - 549 705 457 RCS VERSAILLES
Siège social : 27 rue du Petit Pont 78310 Maurepas - Tél. : 01 30 05 06 00
Succursales : Agence de Montigny le Bretonneux - Agence de Rambouillet
Carte professionnelle délivrée par la Préfecture des Yvelines - Gestion et Transaction n° 211
Garant financier : SOCAF - 26 Avenue de Suffren - 75015 Paris - N° TVA Intracommunautaire : FR 80 549 705 457



//// FONCIA.COM ///